

Priorité à l'AVS

pas un sou de plus pour le 2e pilier !
pas d'économie sur le dos des femmes !

Non au report de l'âge de retraite des femmes !
les retraité-e-s ne passeront pas à la caisse !

Non à la démolition des retraites et au report de l'âge de retraite des femmes !

La plus grande entreprise de démolition des retraites en Suisse a débuté en mars 2015 au Parlement fédéral sous le nom de «Prévoyance vieillesse 2020». Durant plus de deux ans auparavant, le Conseil fédéral a minutieusement préparé ce programme de refonte globale des retraites qui modifie 150 articles dans 14 lois différentes, en offrant le seul choix de prendre ou de laisser en bloc.

En l'état du projet mis en discussion, la conséquence fondamentale de ce paquet ficelé serait de réduire la solidarité entre les générations en activité professionnelle et les personnes à la retraite, mais aussi entre les hauts revenus et les bas salaires, ou encore entre les hommes et les femmes.

En allant à sens contraire du développement d'une assurance sociale et solidaire comme l'AVS (assurance vieillesse et survivants), le premier pilier de l'édifice de la solidarité sociale universelle, ce paquet favorisera le deuxième pilier, l'assurance capitalisée individuellement et privatisée de la retraite.

Au terme de cette réforme, la prévoyance professionnelle prendrait le rôle principal dans le paysage des retraites au détriment de l'AVS. En donnant la prépondérance au 2e pilier, l'ensemble de la réforme tend à affaiblir les rentes de vieillesse, même si les montants de celles-ci ne sont pas (encore) réduits.

Les organisateurs de cette manifestation du 30 mai 2015 sont :
Union syndicale vaudoise (USV) | Union syndicale fribourgeoise (USF) | Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) | Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) | Syna GE | Unia (VD + GE) | Syndicat des services publics (SSP VD + GE + FR + VS) | Syndicom | Syndicat du personnel des transports (SEV) | Parti ouvrier populaire (POP) | Les Verts GE | Jeunes socialistes VD | Parti socialiste genevois (PSG) | La Gauche anticapitaliste | Parti du travail (PDT) | solidaritéS | Mouvement pour le socialisme (MPS) | Feminista | AVIVO Vaud | ADF-Vaud | Marche mondiale des femmes (MMF)

www.facebook.com/Bersetremballetonpaquet?fref=ts

Cette réforme, aussi appelée «paquet Berset», prévoit une série de mesures gravement antisociales.

- Contre les femmes, avec l'augmentation de l'âge de la retraite, la suppression de la rente de veuve pour celles n'ayant pas ou plus d'enfants à charge.
- Contre les petits et moyens revenus par l'augmentation de la TVA, la hausse des cotisations et la baisse du taux de conversion dans le 2e pilier.
- Contre les personnes en retraite par l'introduction d'un mécanisme automatique de contrôle dans l'équilibre financier de l'AVS dont l'effet serait de supprimer l'indexation des rentes;
- Contre tout le monde par la réduction de la part de financement de l'AVS prélevée sur l'impôt fédéral direct.

Le Parlement fédéral pourrait certes amender, corriger ou déficeler ce paquet pour le rendre plus digeste, mais les personnes qui manifestent aujourd'hui réclament que les élu-e-s abandonnent purement et simplement ce programme nocif pour la cohésion sociale. C'est pour refuser ce projet que cette manifestation d'opposition a été organisée par des sections syndicales, des partis, des associations féministes ou du troisième âge.

Défendre les retraites reste un engagement social des jeunes et des moins jeunes, car les rentes sont financées tout au long de la vie active par des cotisations sociales prélevées sur les salaires. Les retraites représentent un salaire socialisé, mis en commun par toute la population active, dans le Fonds de compensation AVS. Dès lors, défendre les salaires et les rentes, défendre leur indexation au coût de la vie et leur augmentation constitue un seul et même combat pour une répartition plus équitable des richesses produites par la population active.

- Augmenter la TVA et repousser l'âge de retraite équivaut tout simplement à augmenter le prix des rentes et réduire les prestations et le pouvoir d'achat, ce qui va exactement à sens contraire d'une meilleure répartition des fruits de la prospérité.

- Augmenter le prix des retraites, c'est réduire le salaire net et le niveau de vie tout au long de la vie active alors qu'il faudrait l'inverse pour rétablir l'équilibre avec les très hauts revenus des tops managers et les fortunes à milliards accumulées sur le travail productif de toute la population.
- Reporter l'âge de retraite, c'est allonger la durée du travail, alors que la persistance d'un socle de chômage structurel demande au contraire une réduction des horaires pour une meilleure répartition du travail entre toutes les personnes en âge actif.

Dans la riche Suisse, les moyens existent pour garantir une vie digne à celles et ceux qui ont contribué aux bénéfiques et à la prospérité des banques, des multinationales, des industries et des grosses fortunes. Il n'y a pas besoin de chercher à récupérer l'argent sur les

catégories les plus précaires de la population active et de leur faire payer au prix fort le simple maintien du montant des rentes.

Dans ce but, les organisations ayant convoqué cette manifestation appellent à accepter le 14 juin l'impôt sur les héritages supérieurs à deux millions de francs dont les 2/3 du produit iraient au financement de l'AVS, l'assurance sociale la plus aboutie du pays.

La population a besoin de retraites en répartition par l'AVS car c'est le système le plus solidaire.

Nous refusons le renforcement des retraites en capitalisation du deuxième pilier car c'est l'individualisation de la société; **nous refusons le paquet Berset qui va à rebours du progrès social !**

Un paquet toxique !

Prévoyance vieillesse 2020 repousse l'âge de retraite des femmes... et de tout le monde !

La mesure phare du programme «Prévoyance vieillesse 2020» consiste à repousser l'âge de retraite des femmes de 64 à 65 ans sans aucune compensation, quand bien même cette mesure a déjà été refusée par 68% des voix en mai 2004. Egaliser vers le haut l'âge de retraite est un pas nécessaire pour augmenter ensuite l'âge de retraite de tout le monde à 66 et 67 ans comme la droite et le patronat le réclame depuis longtemps. Une telle mesure permet d'engranger davantage de cotisations (un, deux ou trois ans de plus) et de réduire le paiement des prestations (un, deux ou trois ans de rentes en moins).

C'est aussi un moyen d'allonger la durée de vie active et la durée du travail, d'autant que le projet fédéral limite aussi la retraite anticipée en repoussant l'âge minimal de départ dans le 2e pilier de 58 à 62 ans. Ce qui met à mal les systèmes de retraites anticipées négociés dans les conventions collectives de travail et réduit les possibilités individuelles de prendre une pré-retraite. Cette évolution négative est particulièrement problématique alors que la pénibilité physique et/ou psychique du travail s'accroît sans relâche et que la réforme Berset fait miroiter davantage de flexibilité dans le départ en retraite, entre 62 et 70 ans. Au final, cette évolution tend à allonger la durée de la vie active et à repousser la retraite vers 70 ans.

Les femmes paient le prix fort !

Comble de mauvaise foi, les autorités présentent le report de l'âge de la retraite des femmes comme une mesure favorisant l'égalité alors que cette dernière n'est de loin pas réalisée dans le monde du travail. L'égalité professionnelle et salariale ainsi qu'une retraite digne sont des droits qui ne s'échangent pas l'un contre l'autre.

L'élimination des rentes de veuves n'ayant pas ou plus d'enfants à charge n'ira pas sans problème. En effet, les parcours professionnels des femmes sont toujours moins linéaires, leur accès aux postes de cadres plus rare et leurs salaires plus bas. Prétendre qu'une veuve puisse en quelques semaines «récupérer» un parcours professionnel de type masculin est complètement illusoire !

Présentées comme une amélioration par le Conseil fédéral, spécialement pour les femmes, la baisse du seuil d'entrée dans le 2e pilier et l'abolition de la déduction de coordination permettront certes l'extension de la couverture d'assurance des petits salaires ou des personnes à temps partiel, mais ces nouvelles pensions de 2e pilier coûteront très cher durant la vie active pour ne toucher pas grand chose à la retraite.

Pour les plus basses classes salariales, il est bien plus rentable de payer un petit surplus de cotisation à l'AVS pour améliorer le socle des retraites. Seulement 2% de cotisation supplémentaire, dont la moitié à charge de l'employeur, permettraient d'augmenter les rentes AVS de 20%, ce qui représente le meilleur rapport «prix-qualité» possible.

Hausse de la TVA et frein à l'endettement pour l'AVS !

Selon le plan du gouvernement, un financement complémentaire de l'AVS serait trouvé dans une hausse de la TVA. Mais dans le même temps, la part des dépenses couverte par l'impôt fédéral direct serait réduite. Si la somme ainsi récoltée sera effectivement plus importante, la facture ne sera plus adressée aux mêmes catégories de la population. L'impôt direct est progressif et ponctionne davantage les hauts et très hauts revenus tandis que la TVA frappe proportionnellement davantage les personnes à salaires bas et moyens qui dépendent l'ensemble de leurs revenus en biens de

consommation courante. Cette réalité concerne à nouveau au premier chef les femmes, tandis que les nantis pouvant capitaliser n'acquittent pas de TVA sur leur épargne.

Déjà discutable en soi, ce transfert de recettes de l'impôt direct vers la TVA sera en outre conditionné à l'acceptation du report de l'âge de retraite des femmes et à l'élimination des rentes de veuves sans charges familiales. En cas de référendum victorieux contre la hausse de l'âge de la retraite, la hausse de TVA prévue deviendrait caduque.

Cette distorsion de la démocratie est encore amplifiée par l'introduction dans la loi d'un mécanisme automatique de contrôle des finances de l'AVS. Si les réserves financières passaient en dessous d'un seuil, la réduction des prestations (éliminer l'indexation des rentes AVS) et l'augmentation des cotisations seraient automatiquement enclenchées, sans passer au Parlement, en empêchant de lancer de référendum. A partir de là, une spirale descendante frapperait les prestations sans garantie de retrouver le pouvoir d'achat perdu. Le paquet Berset place ainsi toutes les rentes sous la pression d'une future baisse.

Touche pas à ma retraite...

Le «paquet Berset» n'épargne quasiment personne et concerne toutes les catégories de la population qui passeront peu ou prou à la caisse pour financer davantage l'AVS (par la TVA) et le 2e pilier (par les cotisations) et/ou en touchant des prestations stagnantes (2e pilier) ou réduites (rentes de veuves éliminées):

Les actives et actifs passeront à la caisse!

- En cotisant un surplus d'au moins 13% au total sur l'ensemble de la carrière pour le 2e pilier sans amélioration programmée du montant des pensions annuelles touchées à la retraite.
- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

Les personnes indépendantes passeront à la caisse!

- En perdant le rabais dégressif de cotisations AVS pour ne rien toucher de plus à la retraite, les personnes indépendantes avec des revenus modestes seront mises au même régime que les salarié-e-s dans le 2e pilier.
- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

Les travailleuses passeront à la caisse!

Surplus de cotisations pour un 2e pilier qui vacille!

Pour étaler sur davantage d'années de retraite le versement des pensions de 2e pilier et couvrir ainsi l'allongement de l'espérance de vie, la baisse du taux de conversion a constitué un leitmotiv à l'origine du paquet Berset. Ce qui équivaldrait à une réduction du montant annuel des pensions. Pour faire passer cette potion amère, déjà sèchement refusée par 72% du peuple en mars 2010, une hausse des cotisations payées durant la vie active est prévue afin de tenter de conserver le montant des pensions aujourd'hui promis. Au moins 13% de versements supplémentaires dans le capital de retraite seraient nécessaires pour maintenir ce niveau.

Et encore, seulement si les taux d'intérêt des placements ne chutent plus comme cela a été le cas depuis une décennie. Les pensions pourraient en effet encore baisser si le taux d'intérêt est réduit, voire devient négatif. Cotés en bourse, les capitaux de retraites confiés au 2e pilier sont en effet soumis aux crises, non seulement économiques touchant les entreprises des affiliés, mais surtout aux crises financières (subprimes) ou à l'abandon du taux plancher de change du franc, qui font partir des milliards en fumée.

- En travaillant et en cotisant une année de plus suite au report de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans et en perdant dès lors une année de rente.
- En cotisant un surplus d'au moins 13% au total sur l'ensemble de la carrière pour le 2e pilier sans amélioration du montant des pensions annuelles touchées à la retraite.
- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

Les femmes et les mères passeront à la caisse!

- En perdant leurs rentes de veuves si elles n'ont pas ou plus d'enfant à charge alors que les mères subissent durant toute leur vie active et toute leur retraite les conséquences du fractionnement de carrières lié à la maternité, à l'éducation des enfants, au travail à temps partiel, aux salaires inégaux pour des emplois similaires et à double journée de travail gratuit (donc non cotisant) dans la sphère familiale.
- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

Les bas salaires – dont beaucoup de femmes – passeront à la caisse!

- En étant pleinement intégrés d'un seul coup dans un deuxième pilier rendu encore plus cher avec l'abaissement du seuil d'entrée et l'abandon de la

déduction de coordination et donc en payant un surplus de qualité de vie à la retraite par une réduction du salaire net et donc du niveau de vie durant la vie active.

- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

Les jeunes passeront à la caisse durant toute leur vie !

- En cotisant un surplus au 2e pilier pour compenser la baisse des taux d'intérêt que les placements financiers ne fournissent plus.
- En payant un surplus de TVA de 1 ou 1,5% sur toutes leurs dépenses de consommation courante sans amélioration du montant des rentes AVS.

La population active âgée passera à la caisse !

- Car le «plan Berset» prévoit de rehausser l'âge minimal de départ en retraite anticipée de 58 à 62 ans.
- Car contrairement à ce qui était attendu, le paquet ficelé ne réduit pas les charges de 2e pilier sur les salaires au-delà de 55 ans, mais les alourdit.

Ensemble, résistons au paquet «Prévoyance vieillesse 2020»

Les conséquences néfastes de Prévoyance vieillesse 2020

Au terme de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, chacune et chacun subira une réduction de salaire net et de pouvoir d'achat durant la vie active pour ne rien toucher de plus –ou si peu!– durant la retraite. Car le paquet Berset donne la première place à la prévoyance professionnelle basée sur l'individualisation de la retraite tandis que l'importance de l'AVS solidaire serait réduite. Il faudrait donc payer plus pour toucher globalement moins. La solidarité sociale est amoindrie par la réforme du Conseil fédéral.

A l'inverse du «plan Berset», améliorer l'AVS est bien meilleur marché pour les petits salaires car cette assurance redistribue les richesses plus également entre hauts et bas revenus et revivifie ainsi le contrat social. Augmenter l'AVS est aussi beaucoup plus simple que de mettre en chantier l'usine à gaz du paquet Berset. Et cela peut se faire en évitant les atteintes à la démocratie, contenues dans la réforme du Conseil fédéral.

Nous revendiquons un renforcement de l'AVS qui organise la solidarité sociale selon les moyens économiques de chaque salarié-e et selon les besoins de chaque retraité-e dans une fourchette réduisant les inégalités sociales. Si des moyens supplémentaires doivent être donnés aux retraites, c'est dans l'AVS qu'il faut les mettre !

Les personnes à la retraite passeront à la caisse !

- En finançant elles-mêmes partiellement leur retraite par un surplus de TVA prélevé sur leurs dépenses de consommation courante.
- En ne touchant plus l'indexation des rentes si l'équilibre financier de l'AVS se dégradait.

Qui tire les marrons du feu ?

Les plus hauts revenus ne passeront pas à la caisse, car ils cotisent au maximum et sont déjà au-delà du minimum légal que le «paquet Berset» augmente drastiquement pour sur les plus bas revenus. Mais aussi car une partie de financement de l'AVS passera de l'impôt fédéral direct davantage financé par les riches à la TVA proportionnellement plus payée par les revenus modestes. Et les institutions de prévoyance et les instituts financiers encaisseront, car ils auront, au terme de la réforme, un capital sous gestion gonflé des hausses de cotisations prises sur les salaires des travailleuses et des travailleurs et pourront facturer des frais de gestion et de fonctionnement augmentés.

Mobilisation à poursuivre

Les organisations ayant appelé à cette manifestation s'opposent au plan Berset depuis le début de la préconsultation sur Prévoyance vieillesse 2020 et maintiennent leur opposition, que ce paquet reste ficelé ou soit défilé au Parlement, car rien de bon ne s'y trouve.

Les organisations ayant appelé à cette manifestation utiliseront tous les moyens pour s'opposer à la dégradation des conditions de vie des actives et actifs, des femmes, des jeunes, des indépendant-e-s et des retraité-e-s découlant de ce programme (manifestations, lobbying, référendum, refus de la hausse de TVA...) et invitent toutes les personnes qui souhaitent défendre les retraites à constituer un front d'opposition au niveau national au plus grand saccage des rentes de tous les temps.

Elles refuseront notamment tout marchandage des droits acquis visant à aménager une réforme «financièrement neutre» sur le dos de l'une ou l'autre catégorie sociale car tout le monde a droit à une retraite digne.

Priorité à l'AVS, pas un sou de plus pour le 2e pilier !

Pas d'économie sur le dos des femmes !

Non au report de l'âge de retraite des femmes !

Les retraité-e-s ne passeront pas à la caisse !